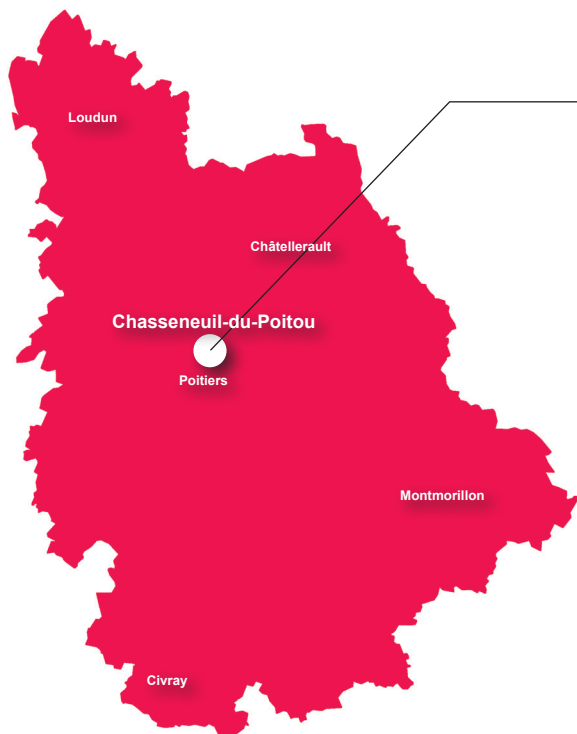


## Une question, un conseil ?

A tout moment, vous pouvez contacter votre CFE par mail ou par téléphone



### CFE de la CCI Vienne

Chambre de Commerce et d'Industrie  
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France  
CS 50146 - Chasseneuil  
86961 Futuroscope cedex  
Tél. 05 49 60 98 69 / 05 49 60 98 21

### Conseil et dépôt des dossiers

**Stéphane Piters**  
Responsable du CFE  
spiters@poitiers.cci.fr

**Eve Cassier**  
Assistante en formalités  
ecassier@poitiers.cci.fr

**Horaires d'ouverture du CFE**  
**uniquement sur rendez-vous**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

**CFE unique pour la Vienne**  
**à Chasseneuil du Poitou**



Pour vos formalités sur internet  
[www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)



Siège CCI Vienne  
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France  
CS 50146 - Chasseneuil - 86961 Futuroscope cedex  
Tél : +33 (0)5 49 60 98 00  
Fax : +33 (0)5 49 41 65 72  
info@poitiers.cci.fr - www.poitiers.cci.fr



## Votre Centre de Formalités des Entreprises



CFE

avec votre CCI

# Vos formalités d'entreprise

avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI



## Vous réalisez seul votre dossier

### Prestation du CFE sans assistance

frais pris en charge par la CCI

- Nous vous remettons la liste des pièces justificatives à fournir, les formulaires à remplir, le tarif greffe.
- Vous nous déposez le dossier dûment complété et signé.
- Nous vous adressons un récépissé de dépôt complet ou incomplet selon l'état de votre dossier.
- Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.

Au CFE de la CCI, vous réalisez, en un même lieu, vos formalités juridiques, administratives, fiscales et sociales liées à la création, aux transformations successives et à la cessation de votre entreprise ou d'un de vos établissements.

Dans le cadre d'une directive européenne, les CFE des CCI sont « Guichet Unique ». A ce titre, ils peuvent vous renseigner sur les activités réglementées.

## Vous optez pour l'assistance d'un conseiller formalités de votre CCI

### Un accompagnement individualisé et privilégié

70 € HT  
84 € TTC

#### Un rendez-vous confidentiel en face à face et de qualité

1. Nous faisons un diagnostic précis de votre situation.
2. Nous prenons en charge votre déclaration.
3. Nous analysons votre formalité et effectuons un contrôle de cohérence et de conformité des pièces justificatives déposées et des informations déclarées.
4. Nous traitons votre dossier et nous vous informons par téléphone, par mail ou par courrier de tout élément manquant.
5. Nous vous remettons un récépissé de dépôt complet portant, le cas échéant, votre n° SIREN.
6. Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
7. Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe

Le CFE vous aide à accomplir vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier. Cette recevabilité ne peut être octroyée que par les organismes destinataires.

Le CFE fait partie du Pôle Formalités de la CCI. Ce pôle gère aussi les formalités liées à l'apprentissage (contrats et collecte de la taxe), au commerce international et au fonds Agefice. Pour ces prestations, demandez-nous les coordonnées de nos conseillers

